Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260609-DEL2026_06_215-DE

# Délibération

**Département des Côtes d'Armor**
**GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**
**SEANCE DU MARDI 09 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six, le mardi 09 juin, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le Conseil d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération.

**Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants**

ANDRÉ-LANDAIS Catherine, BACHIR Anne, BATARD Guillaume, BERTRAND Jean-Yves, BEUGNET Sébastien, BILLAUX Béatrice, BONINO Emilie, BONNEAU Pascal, BOUILLENNEC Rachel, BOURGES Yann, BOUTIER Yvon, BRICAGE Henry, BRIER Sandrine, BRISSONNEAU Alix, CADUDAL Véronique, CALLONNEC Claude, *CARMIGNAC Yannick (suppléant)*, CHAMPAGNE Xavier, CHAPPÉ Fanny, *COLLET Philippe (suppléant)*, CONNAN Gildas, COZLER Véronique, DANIEL Anne-Yvonne, DOYEN Virginie, *DOTTIN Alain (suppléant),* DUMAIL Michel, ÉCHEVEST Yannick, GARREC Loïc, GAUTIER Guy, GUÉNÉGOU Ludovic, GUERVILLY Olivier, HENRY Joël, HERVÉ Gildas, JOBIC Cyril, KERLOGOT Yannick, KERROGUES Joanne, LE BARS Yannick, LE BÉGUEC Marilyse, LE BIHAN Christophe, LE BLÉVENNEC Gilbert, LE COTTON Anne, LE COUSTER Éric, LE FOLL Marie-Françoise, LE GOAZIOU Anthony, LE GOFF Philippe, LE GRAËT Anthony , LE GRAËT Carole, LE JANNE Claudie, LE LAY Tugdual, LE MARREC François, LE MEAUX Vincent, LE MEUR Frédéric, LE PESSOT Damien, LE VAILLANT Gilbert, LEBRETON Bruno, LOUIS Guillaume, LOYER Isabelle, LOZAC'H Claude, MALINAS Damien, MARCHAND Cinderella, *NABUCET Yves (suppléant)*, NICLOUX Marie-Christine, NOGÉ Bruno, PAGNY Gilles, PARISCOAT Dominique, PINEL Clarisse, PRIGENT Christian, QUÉRÉ Yann, ROLLAND Véronique, ROPERS Daniel, SANZ Myriam, TANGUY Béatrice, TERTRAIS Isabelle, VIBERT Richard.

**Conseillers d'agglomération - pouvoirs**

CHARLES Olivier à JOBIC Cyril ; CLEC'H Vincent à LOZAC'H Claude ; CORBEL Samuel à GAUTIER Guy ; CORREZE Patricia à PAGNY Gilles ; ÉTRILLARD Cécile à Fanny CHAPPE ; GIUNTINI Jean-Pierre à VIBERT Richard ; KERBAUL Etienne à ROPERS Daniel ; PICART Olivier à BRIER Sandrine

**Conseillers d'agglomération - absents**

LARVOR Yannick ; O'CONNOR Nathalie ; PRIGENT Jean-Paul.

| **Nombre de conseillers en exercice :** | **85 Titulaires - 41 suppléants** |
|---|---|
| Présents | 74 |
| Procurations | 08 |
| **Votants** | **82** |
| Absents | 03 |

Date d'envoi de la convocation : mercredi 03 juin 2026
Secrétaire de séance Guillaume LOUIS

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260609-DEL2026_06_215-DE

# Délibération

## DEL2026-06-215 CREATION ET COMPOSITION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL ET DE LA FORMATION SPECIALISEE

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 et L.2121-29 ;

**Vu** le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.251-5 à L.251-10, L251-9, R.251-31 et 35 et R.252-34 à 39 ;

**Considérant** que l'article L.251-5 du code général de la fonction publique prévoit qu'un Comité Social Territorial (CST) est créé dans chaque collectivité ou établissement mentionné à l'article L. 4 employant au moins cinquante agents ;

**Considérant** que l'article L.251-9 du code général de la fonction publique prévoit qu'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail est instituée au sein du comité social territorial dans les collectivités territoriales et les établissements publics employant deux cents agents au moins ;

**Considérant** que la consultation des organisations syndicales est intervenue courant mai 2026, soit au moins six mois avant la date du scrutin, qui aura lieu le 10 décembre 2026 ;

**Considérant** que les effectifs de fonctionnaires titulaires, fonctionnaires stagiaires, agents contractuels de droit public et privé de Guingamp-Paimpol Agglomération au 1er janvier 2026 prévues par les articles R. 211-29 à R. 211-31 et R. 252-35 du Code général de la fonction publique sont de :

- 445 agents : 243 femmes et 202 hommes
- Soit 54,6 % de femmes
- soit 45,4 % d'hommes

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Décide :
  - de créer un Comité social territorial (CST) compétent pour l'ensemble des agents de Guingamp-Paimpol Agglomération et qui sera mis en place après le renouvellement général des représentants du personnel de fin d'année 2026
  - de fixer à 6 sièges, le nombre de représentants titulaires du personnel du comité social territorial et en nombre égal le nombre de représentants suppléants
  - de fixer à 6 sièges, le nombre de représentants titulaires de Guingamp-Paimpol Agglomération du comité social territorial et en nombre égal le nombre de représentants suppléants, *(= maintien du paritarisme numérique)*
- Acte le recueil, par le comité social territorial, de l'avis des représentants de Guingamp-Paimpol Agglomération en relevant *(= vote du collège employeur sur les dossiers présentés au CST).*
- Institue une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail au sein du comité social territorial en cas de risques professionnels particuliers compétente pour les agents de Guingamp-Paimpol Agglomération.
- Décide :
  - De fixer à 6 sièges, le nombre de représentants titulaires du personnel au sein de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail au sein du comité social territorial *(le nombre de sièges titulaires doit être identique à celui du CST)*

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260609-DEL2026_06_215-DE

- De fixer à 6 sièges, le nombre de représentants titulaires de Guingamp-Paimpol Agglomération au sein de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail au sein du comité social territorial *(le nombre ne peut pas excéder le nombre de représentant du personnel au sein de la formation)*

- Acte le recueil, par la formation spécialisée, de l'avis des représentants de Guingamp-Paimpol Agglomération en relevant.
- Transmet pour information la présente délibération au Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Côtes d'Armor.
- Confirme l'inscription au budget des dépenses y afférentes.
- Autorise le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.**
**Pour extrait conforme,**
**Le Président,**
**Vincent LE MEAUX**

Guingamp-Paimpol Agglomération

**Le secrétaire de séance,**
**Guillaume LOUIS**